

samedi, 09 avril 2011

Dernière nouvelle : les prières dans la rue interdites !...

...Oui, mais : en Tunisie !...

Les prières dans la rue sont désormais interdites, a annoncé aujourd'hui (7 avril, ndlr) le Ministère de l'Intérieur dans un communiqué.

"Le ministère de l'Intérieur n'autorisera plus, dorénavant, l'occupation de la voie publique pour l'accomplissement de la prière, en dehors des lieux de culte", selon le communiqué ajoutant que de "tels phénomènes et comportements sont étrangers à la société tunisienne".

Le ministère qui "rappelle la nécessité de respecter la loi" a reçu "de nombreuses plaintes téléphoniques et écrites au sujet de l'occupation par les fidèles de la voie et des places publiques pour l'accomplissement de la prière, qui est à l'origine d'embouteillages et d'entraves à la libre circulation, et de menaces des intérêts des commerçants, fonctionnaires et ouvriers".

Il appelle également les parents à "sensibiliser leurs enfants, pour qu'ils n'aient pas à adopter de tels comportements et agissements".